



Montigny Le Bretonneux, le 6 novembre 2024

## FINALISATION DU REGROUPEMENT DES ACTIONS DOLFINES

DOLFINES annonce la réalisation ce jour du regroupement d'actions composant son capital social, à raison de 1 action nouvelle d'une valeur nominale de 1,4 euro contre 5 000 actions anciennes d'une valeur nominale de 0,00028 euro. Par conséquent, 2.959.713.293 actions anciennes d'une valeur nominale de 0,00028 euro chacune ont été échangées contre 591.942 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1,4 euro chacune.

A compter de ce jour, les actions anciennes (Code ISIN : FR0014004QZ9) sont radiées de la cote et les actions nouvelles issues du regroupement sont négociables sur le marché Euronext Growth Paris sous un nouveau code ISIN : FR001400SP13. Le code mnémotique (ALDOL) est inchangé.

L'article 6 Capital Social a ainsi été modifié de la façon suivante : « *Le capital social est fixé à la somme de 828.718,80 euros. Il est divisé en 591.942 actions de 1,4 euro de valeur nominale, intégralement souscrites et libérées.* »

Le Président Directeur Général de DOLFINES a constaté que les actions non regroupées ont été radiées de la cote à l'issue de la période de regroupement.

En application des articles L. 228-6-1 et R. 228-12 du Code de commerce, les actions nouvelles qui n'ont pu être attribuées individuellement et correspondant à des droits formant rompus sont vendues en Bourse par les teneurs de comptes et les sommes provenant de la vente seront réparties proportionnellement aux droits formant rompus des titulaires de ces droits dans un délai de 30 jours à compter du 5 novembre 2024. Chaque actionnaire est donc invité à se rapprocher de son intermédiaire financier pour toute information complémentaire.

Il est rappelé que le regroupement est une opération d'échange d'actions, sans impact sur la valeur globale des titres DOLFINES détenus en portefeuille par les actionnaires, exception faite des rompus. Ce regroupement a été réalisé conformément à la 5<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société du 16 septembre 2024, tel que décidé par le Conseil d'administration de DOLFINES réuni le même jour, ainsi que sur le fondement des articles L.228-6-1 et R.228-12 du Code de commerce et de l'article 6 du décret n° 48-1683 du 30 octobre 1948 fixant certaines caractéristiques des valeurs mobilières.

**A propos de DOLFINES :** [www.dolfines.com](http://www.dolfines.com)

Créée en 2000, DOLFINES est un spécialiste indépendant en ingénierie et services de l'industrie des énergies renouvelables et conventionnelles. Face aux enjeux de la décarbonisation du secteur de l'énergie et en capitalisant sur sa forte expertise, DOLFINES veut jouer un rôle-clé dans cette transition énergétique en concevant et fournissant des services et des solutions innovantes pour l'exploitation des sources d'énergies renouvelables onshore et offshore, au-dessus et en dessous du niveau de la mer.

Respectant les plus hauts standards de qualité et de sécurité, DOLFINES est labellisée société innovante et certifiée ISO 9001 pour ses activités d'assistance technique, d'audit, d'inspection et d'engineering.

Euronext Growth™



DOLFINES est cotée sur Euronext Growth™ - Code ISIN : FR001400SP13 - Mnémotique : ALDOL

DOLFINES est éligible au PEA-PME

**Contacts :**

**DOLFINES :** Delphine Bardelet Guejo, CFO - [delphine.bardelet@dolfines.com](mailto:delphine.bardelet@dolfines.com)